

Comité de golf
Drôme - Ardèche

SOLEIL CUP

COMPETITION PAR EQUIPES DAMES

Samedi 12 octobre au golf des Chanalets

REGLEMENT 2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue AURA.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.
Les règles locales permanentes ffgolf s'appliquent.

PRINCIPE

Rencontre entre 2 équipes avec repas.

Equipe «LES COLLINES » constituée de joueuses des AS : Albon, EasyGolf, St Clair, Valence St Didier, Framatome, ASPTT Grand Valence, Thalès Avionics.
Responsable équipe « Les Collines » : Sonia Bernis soniabernis@orange.fr

Equipe «LES PROVENCALES » constituée des joueuses des AS : LA Drôme Provençale, La Valdaine, Les Chanalets, De Bournet, ASGE, ASGHPP
Responsable équipe « Les Provençales » : France Poulet fanfan6462@gmail.com

La composition des équipes peut être modifiée, en fonction des inscriptions, afin de préserver le bon déroulement de la compétition.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux : A.S. de Clubs et golfs d'entreprise, adhérentes au Comité de Golf Drôme-Ardèche. Joueuses amateurs licenciées à la ffgolf et membres de l'association sportive qu'elles représentent. Licence active dans le Club concerné.

Les participantes doivent avoir un certificat médical ou questionnaire de santé de l'année en cours enregistré, à la date limite d'inscription.

L'utilisation de voiturettes de golf par les joueuses est interdite. Les demandes de dérogation éventuelles doivent être faites au Comité de golf Drôme-Ardèche pour les joueuses ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (pièces justificatives obligatoires) et sous réserve de voiturettes disponibles par le club organisateur. Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **96** participantes.

FORME DE JEU

SCRAMBLE à deux en Stableford NET

Les 2 joueuses jouent chaque fois de l'endroit où la balle est considérée la mieux placée pour jouer le coup suivant, ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

L'index pris en compte est celui à la date limite d'inscription.

Le cumul des index de chaque camps doit être supérieur ou égal à 40.

Index de jeu et coups rendus de chaque camp : Etabli par le logiciel « RMS9 ».

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque AS inscrit des camps de 2 joueuses. Maximum 6 camps par AS.

Possibilité de camps supplémentaires, en liste d'attente, en fonction du nombre d'inscrites.

DEPARTS

Marques des départs : ROUGE

Départs : SHOT-GUN 9H00 Briefing remise des cartes 8H45

Le club organisateur communiquera les horaires de départ au plus tôt 48h et au plus tard à 12h la veille de l'épreuve au Comité de Golf Drôme-Ardèche. comite.golf.da.competitions@gmail.com et à tous les clubs participants.

CLASSEMENT

Classement des équipes :

Total des points des 12 premiers camps.

Points attribués : Le camp classé 1^{er} se verra attribué 15 points, le 2^{ème} 13 pts, le 3^{ème} 11 pts, le 4^{ème} 9 pts, le 5^{ème} 8 pts le 6^{ème} 7pts, le 7^{ème} 6 pts et ainsi de suite jusqu' au 12^{ème} 1pt.

Départage : En cas d'égalité le départage se fera sur le meilleur score net, puis le deuxième score net puis sur le troisième score net, (jusqu'aux douzièmes camps).

Interruption de jeu Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre sera pris en compte les résultats sur 15 ,12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participantes. Si 9 trous non joués, la rencontre sera soit annulée soit reportée.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **Jeudi 3 octobre avant minuit**

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription des joueuses (disponible sur le site du Comité) par mail au club organisateur info@golf-chanalets.com et au Comité de golf Drôme-Ardèche comite.golf.da.competitions@gmail.com

Droits d'inscription : **45 € par joueuse incluant repas et Green-Fee.**
25 € Jeunes jusqu' à U16 (moins de 17 ans) seulement le repas.

A régler directement au club organisateur le jour de la compétition, si possible un seul règlement de l'ensemble des joueuses par AS.

REMISE DES PRIX

Coupe à l'équipe vainqueur : Coupe remise en jeu chaque année.

Proclamation des résultats : après le déjeuner.

Le club qui reçoit transmettra dès la fin de la rencontre les résultats au Comité de golf Drôme-Ardèche comite.golf.da.competitions@gmail.com

COMITE D EPREUVE

Composition du Comité de l'épreuve :

- Le Président du Comité de golf Drôme-Ardèche, ou son représentant.
- La responsable de chaque équipe, ou sa représentante.
- Le Directeur du club organisateur, ou son représentant.

PARTICIPATION du COMITE DROME-ARDECHE

Le Comité fournit la coupe remise en jeu chaque année.

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

Organisation sportive : Voir cahier des charges sur le site du Comité de golf Drôme-Ardèche <https://comitegolfda.fr>

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 07.61.78.00.58 - E-mail : comite.golf.da@gmail.com

Site Internet : <https://comitegolfda.fr>